

**SECTEUR DE FORMATION 19 – SANTÉ**

**TECHNIQUES DE PHYSIOTHÉRAPIE  
(144.A1)**

**TABLEAUX D'HARMONISATION**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation .....</b>	<b>1</b>
<b>Programmes d'études en lien d'harmonisation .....</b>	<b>1</b>
<b>Information sur les tableaux d'harmonisation .....</b>	<b>1</b>
<b>Tableaux d'harmonisation interordres .....</b>	<b>3</b>
Techniques de physiothérapie et Assistance à la personne en établissement et à domicile.....	5
Assistance à la personne en établissement et à domicile et Techniques de physiothérapie.....	6
Techniques de physiothérapie et Santé, assistance et soins infirmiers.....	7
<b>Tableaux d'harmonisation intraordre .....</b>	<b>9</b>
Techniques de physiothérapie et Acupuncture.....	11



## Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intraordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Techniques de physiothérapie* (DEC 144.A1) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

## Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Techniques de physiothérapie* (144.A1) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Assistance à la personne en établissement et à domicile (DEP 5358);
- Santé, assistance et soins infirmiers (DEP 5325);
- Soins infirmiers (DEC 180.B0);
- Soins préhospitaliers d'urgence (DEC 181.A0);
- Acupuncture (DEC 112.A0).

## Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation interordres qui font l'objet de la première partie ; les tableaux d'harmonisation intraordre qui sont regroupés dans une deuxième partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence<sup>1</sup> et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes d'études, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme d'études, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques, mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence ; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance » ; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

---

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

## **Tableaux d'harmonisation interordres**





**Programme de provenance :** Techniques de physiothérapie  
2020

**Programme de destination :** Assistance à la personne en établissement et à domicile  
2017

La personne ayant acquis la compétence du programme d'études Techniques de physiothérapie peut se voir reconnaître la compétence jugée commune avec celle du programme d'études Assistance à la personne en établissement et à domicile, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Techniques de physiothérapie 2020 DEC – 144.A1 20 compétences, 2 085 heures</b>		<b>Assistance à la personne en établissement et à domicile 2017 DEP – 5358 15 compétences, 870 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02AL	Interagir en contexte professionnel	251714	Établir une relation aidante

---

**Programme de provenance :** Assistance à la personne en établissement et à domicile  
2017

**Programme de destination :** Techniques de physiothérapie  
2020

La personne ayant acquis les compétences du programme d'études Assistance à la personne en établissement et à domicile peut se voir reconnaître la compétence jugée commune avec celle du programme d'études Techniques de physiothérapie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Assistance à la personne en établissement et à domicile 2017 DEP – 5358 15 compétences, 870 heures</b>		<b>Techniques de physiothérapie 2020 DEC – 144.A1 20 compétences, 2 085 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
251768	Prodiguer des soins d'assistance liés aux activités de la vie quotidienne	02AF	Prévenir les risques liés à la santé, la sécurité, l'hygiène et la salubrité
et			
251772	Faire face à des situations à risque		
et			
251832	Dispenser les premiers secours		
et			
251752	Prévenir les infections et la contamination		

---

**Programme de provenance :** Techniques de physiothérapie  
2020

**Programme de destination :** Santé, assistance et soins infirmiers  
2009

La personne ayant acquis la compétence du programme d'études Techniques de physiothérapie peut se voir reconnaître les compétences jugées communes avec celles du programme d'études Santé, assistance et soins infirmiers, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Techniques de physiothérapie 2020 DEC – 144.A1 20 compétences, 2 085 heures</b>		<b>Santé, assistance et soins infirmiers 2009 DEP – 5325 31 compétences, 1 800 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02AL	Interagir en contexte professionnel	252353	Communiquer au sein d'une équipe de soins
		et	
		252372	Établir une relation aidante

Lorsque le programme de provenance est Santé, assistance et soins infirmiers (DEP 5325) et que le programme de destination est Techniques de physiothérapie (DEC 144.A1), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.



## **Tableaux d'harmonisation intraordre**



**Programme de provenance :** Techniques de physiothérapie  
2020

**Programme de destination :** Acupuncture  
2002

La personne ayant acquis les compétences du programme d'études Techniques de physiothérapie peut se voir reconnaître la compétence jugée commune avec celle du programme d'études Acupuncture, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Techniques de physiothérapie 2020 DEC – 144.A1 20 compétences, 2 085 heures</b>		<b>Acupuncture 2002 DEC – 112.A0 23 compétences, 1 980 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02AE	Se référer au fonctionnement normal de l'organisme humain	0285	Analyser l'organisation anatomique des principaux systèmes physiologiques humains
	et		
02AG	Repérer les structures anatomiques du corps humain		
	et		
02AH	Analyser les postures et les mouvements du corps humain		

---

Lorsque le programme de provenance est Acupuncture (DEC 112.A0) et que le programme de destination est Techniques de physiothérapie (DEC 144.A1), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.